

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Lundi 4 décembre à 19h

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, et le quatre du mois de DECEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE DE GUINCHAY s'est réuni à la salle du Pressoir.

Secrétaire de la séance : Monsieur Alain JOSEPH

Présents : M. Hervé CARREAU, M. Franck BARRET, Mme Sandrine JAILLOUX, M. Didier PIN, Mme Séverine GUILLOUX, M. Alain JOSEPH, Mme Stéphanie ARQUÉ, Mme Josiane MOULIN, M. Gilles SAUNIER, Mme Isabelle GIL, M. Gaël FROMENTÉ, Mme Fabienne GAUTREAU, Mme Séverine FALCOTET, M. Philippe LOURENÇO, M. François COLLOVRAÏ, Mme Brigitte GUILLAUME, M. Bernard GONNET, Mme Martine CHAMPALE, M. Carlos ESTEVES, M. Jean-Emmanuel SCOTTO, M. Bernard PETIT.

Excusés : Pierre-Yves PERRACHON (pouvoir à Gaël FROMENTÉ), Mme Florence BARCELLA (pouvoir à Séverine FALCOTET), Mme Stéphanie THOMAS (pouvoir à Franck BARRET), M. Guillaume BOUCHACOURT (pouvoir à Didier PIN), Mme Laetitia CARRACO, Mme Christiane MOUNIER (pouvoir à Sandrine JAILLOUX).

Le quorum est atteint.

Le Maire annonce à l'assemblée le retrait du point à l'ordre du jour concernant le zonage sur les énergies renouvelables.

En effet, une phase de consultation du public doit être préalable à la délibération du Conseil. Cette consultation se déroulera du 5 décembre au 5 janvier et le Conseil sera de nouveau saisi sur la question en février.

1. Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-15 précisant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Vu l'article 11 du Règlement intérieur du Conseil Municipal,

Considérant que le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote, le dépouillement des scrutins et que la responsabilité du procès-verbal de séance lui revient,

Considérant que la désignation du secrétaire de séance n'a pas lieu de se tenir au scrutin secret,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- De ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- De désigner Alain JOSEPH comme secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 novembre 2023

Le Conseil Municipal est invité à émettre, au besoin, des remarques sur l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2023.

Brigitte GUILLAUME fait remarquer que n'est mentionnée nulle part la discussion au sujet de l'absence de ligne de vie dans les travaux de la mairie, sur la question de la responsabilité de maître d'œuvre ou du SPS dans cet oubli.

Le Maire précise que ces éléments seront versés au PV et ce dernier corrigé en conséquence.

Vu les articles L 2121-25 et L 2121-26 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2023.

3. Compte rendu des réunions et commissions

Le Maire et les Adjoint(e)s présentent les conclusions des réunions et commissions municipales qui se sont tenues depuis le dernier Conseil Municipal.

- ✓ Centre Communal d'Action Sociale le 8 novembre

- ✓ Commission communication, vie associative et culture le 9 novembre
- ✓ Commission finances le 14 novembre
- ✓ Commission économie, commerces et développement durable le 15 novembre Bernard GONNET demande s'il n'est plus question d'implanter un restaurant à la Maison de Pays. Le Maire répond que la mairie court toujours après les salles disponibles pour répondre à toutes les demandes, il est préférable de conserver ces salles disponibles. Brigitte GUILLAUME précise qu'il doit rester peu d'années pour le remboursement des emprunts réalisés par la commune pour la Maison de Pays. Effectivement, le remboursement des annuités se termine en 2027.
- ✓ Commission voirie, urbanisme et cadre de vie le 21 novembre. Jean-Emmanuel SCOTTO demande s'il serait utile de prévoir un espace spécial pour les chiens comme cela existe déjà dans les grandes villes pour limiter le problème des déjections canines. Le Maire répond que cela a déjà été évoqué en commission mais non retenu. S'agissant de l'accès piétonnier envisagé pour le parking de la mairie, François COLLOVRAY se demande s'il y a plutôt intérêt à mettre des dalles rapprochées, façon pas japonais, pour faciliter l'entretien de l'espace avec les tondeuses que de créer un chemin ? Le Maire répond que cela ne facilitera pas l'accès, et c'est pourtant le but recherché. Au sujet d'une servitude de passage recherchée route du Bel Avenir, il apparaît qu'elle existe bien. Il faudra voir avec les riverains pour laisser cet accès libre. Il faut les informer qu'ils n'ont pas le droit de le fermer.
- ✓ Commission santé, social et solidarités le 22 novembre
- ✓ Commission éphémère des énergies renouvelables le 23 novembre. Franck BARRET évoque le photovoltaïque et demande si la commune a pensé à cet aspect pour le monde viticole/agricole. Oui, ça a été pensé.
- ✓ Commission d'appel d'offres le 28 novembre

4. Convention de réservation des logements sociaux

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L300-1, L441-1-1, L441-1-2, L441-2-3, L441-1-5, L441-2-8 et R441-1 et suivants,
 Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et la cohésion urbaine, et notamment son article 8,
 Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové,
 Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
 Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,
 Vu les statuts de MBA, et notamment les items « Programme Local de l'Habitat » et « Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire » au sein de la compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat »,
 Vu la délibération n°2015-078 du Conseil Communautaire du 2 juillet 2015 créant la Conférence Intercommunale du Logement et définissant sa composition, désignée ci-après « CIL »,
 Vu la délibération n°2019-202 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2019-2025 de MBA,
 Vu la délibération n°2023-130 du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 approuvant la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA),

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les conventions de gestion en flux de réservation de logements sociaux avec
Nom du bailleur, Nom de la commune et MBA.

AUTORISE le Maire à les signer.

5. Décision modificative n°1 du budget principal

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 28/2023 en date du 3 avril 2023 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2023 ;

Vu le budget primitif 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 14 novembre 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget primitif ;

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n°1 du Budget principal 2023 de la commune selon le tableau figurant en annexe.

6. Ouverture de crédits budget primitif 2024

Rapporteur : Hervé CARREAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment l'article L. 1612-1

Considérant que le budget principal de la commune ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- AUTORISE le Maire, jusqu'au vote du budget primitif 2024 de la commune, à :
 - mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
 - mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette avant le vote du budget 2024,
 - engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, dans les proportions et pour les opérations détaillées dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME	BP 2023 + DM1	Autorisation jusqu'à 25%
Bâtiments - Programme 50	1 125 190,10€	250 000€
Voirie Eclairage public - Programmes 51	299 563€	50 000€
Environnement et Accessibilité - Programme 52	43 000€	10 000€
Scolaire - Programme 53	10 470 €	2 500€
Sport - Programme 54	163 200€	20 000 €
Culture communication - Programme 55	0€	0€
Matériels administratifs & techniques - Programmes 56	106 789,50€	20 000€
TOTAL PROGRAMMES	1 748 212,60€	352 500€

7. Tarifs Maison de Pays

Rapporteur : Hervé CARREAU

Franck BARRET demande si le mobilier est fourni pour les locations. Il y a juste un frigo à disposition, voir quel aménagement prévoir a minima.

Brigitte GUILLAUME se demande s'il ne va plus y avoir de points d'information touristique à cet endroit. Sandrine JAILLOUX répond que cette question a été évoquée en Conseil d'Administration de l'Office de tourisme. Ce dernier aimerait bien qu'il soit rétabli. Alain JOSEPH précise que la location au rez-de-chaussée comprend la cour, suite à la question de Philippe LOURENCO.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les tarifs de location de salles,

Vu la délibération n°84/2021 en date du 6 décembre 2021 portant fixation des tarifs de location de la Maison de Pays,

Vu la commission « économie, commerces et développement durable » en date du 15 novembre dernier, souhaitant étendre ce principe de location au rez-de-chaussée dudit bâtiment,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- FIXE les nouveaux tarifs de location suivants :

Caution 500€	Etage jour semaine	Etage 1 week-end	Semaine expo avec 2 week-end
Associations chapelloises	Gratuit	80€	100€
Chapellois	50€	100€	250€
Extérieurs	80€	150€	350€

Caution 500€	Rdc jour semaine	Rdc 1 week-end	Semaine expo avec 2 week-end
Associations chapelloises	Gratuit	100€	100€
Chapellois	80€	150€	250€
Extérieurs	100€	250€	350€

Caution 1000€	Ensemble jour semaine	Ensemble 1 week-end	Semaine expo avec 2 week-end
Associations chapelloises	Gratuit	180€	200€
Chapellois	130€	250€	500€
Extérieurs	180€	400€	700€

8. Zonages d'Accélération des Energies Renouvelables

AJOURNÉ EN ATTENDANT LA PHASE DE CONCERTATION DU PUBLIC

9. Instauration de la prime du pouvoir d'achat

Rapporteur : Hervé CARREAU

Il est précisé que le montant attribué sera déduit des journées de grève ou de maladie non rémunérées, ce qui explique que certains n'auront pas la totalité de la somme votée. Après les interventions de Brigitte GUILLAUME et de Jean-Emmanuel SCOTTO, la prime est attribuée sur une année et les agents, susceptibles d'être placés en longue maladie, ne la toucheraient pas.

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents,
Sous réserve de l'avis du comité social territorial du Centre de Gestion de Saône-et-Loire,

Vu le budget primitif 2023,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
Considérant que la commune souhaite instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour ses agents communaux dès lors qu'ils remplissent les conditions émises par le Décret du 31 octobre,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

INSTAURE la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle selon les montants suivants :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant fixé par la collectivité ou l'établissement ou le groupement
Inférieure ou égale à 23 700 €	500 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	500 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	500 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

DECIDE de verser ladite prime en une seule fois au mois de décembre.

AUTORISE l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime.

PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune.

10. Décisions du Maire prises en vertu de l'art. L 2122-22 du CGCT

Sont présentées les décisions du Maire prises en vertu des délégations de pouvoir consenties lors du Conseil Municipal du 7 juin 2022 :

- N°20-2023 : acquisition de la concession E 27 au cimetière
- N°21-2023 : renouvellement de la concession C 128 au cimetière
- N°22-2023 : admission en non-valeur 2023
- N°23-2023 : acquisition du cavurne n°2 carré E au cimetière

11. Agenda et informations du mois

Le Maire présente les principales actualités et informations à relever depuis le dernier Conseil Municipal.

- Planning des manifestations pour l'année 2024 distribué dans les dossiers de chaque conseiller. Le Maire rappelle le 9 juin les élections européennes pour la bonne tenue du scrutin. Il n'y aura qu'un tour.
- Point sur la consommation d'énergie : comparaison entre 2021, 2022 et 2023 jusqu' à fin novembre pour chaque année. Pour l'eau, baisse des consommations. Dû aux différentes restrictions ? En euro, ça se traduit par une belle diminution. Pour le gaz, une belle économie aussi est constatée. En euro, le gaz a bien diminué également. C'était attendu après une hausse importante subie en 2022. Pour l'électricité, baisse des kw h. En euro par contre, une forte augmentation, attendue et prévue au budget. François COLLOVRAY demande quels en sont les facteurs d'évolution. La Maire répond que cela provient des efforts des agents et associations à qui on a demandé de faire attention. La commune a également réduit le temps d'éclairage public, a investi pour le passage en Led qui est en cours pour l'éclairage public, pour le stade et a changé le mode de chauffage de la mairie. C'est un ensemble de facteurs
- Rappel de la date du repas des conseillers le 26 janvier à 19h et vœux de la Municipalité le 5 janvier à 19h au Pressoir précédés de l'inauguration de la Mairie sur place à 18h
- Confirmation des travaux du Crédit Agricole dont le commencement est prévu le 11 mars 2024. Le bail est en train d'être prolongé de manière pérenne pour l'occupation du 1^{er} étage.
- Renouvellement de l'opération « collecte des sapins de Noël » par MBA du 3 au 16 janvier
- Rencontre avec les délégués du collège aujourd'hui. 25 délégués étaient présents pour un moment d'échange sur le rôle du Maire et des conseillers municipaux.
- Pizzeria rue des Cours : information de la Préfecture sur le transfert d'une licence 4 pour l'ouverture d'une pizzeria.
- Distributeurs de pizza : 2 demandes pour sui la commune a envoyé des réponses négatives
- Le logement T3 ex-Tramoni sera reloué au 1^{er} janvier à Mme Tourniayre
- Information sur l'enquête de l'INSEE « votre cadre de vie » fin 2023 - début 2024 potentiellement auprès des habitants de la commune
- Participation de la commune à l'opération de vente de composteurs par MBA. La formation et le retrait des composteurs se dérouleront les 14 et 17 février à la Maison de Pays
- Père Noël pour le marché de Noël : la mairie recrute ! le Maire sollicite les conseillers.
- Le Maire informe les conseiller de l'arrivée de Monsieur Wardenski aux services techniques

12. Tour de table

Les conseillers municipaux sont invités à s'exprimer publiquement.

SEVERINE GUILLOUX

- Compte-rendu du repas des aînés du 1^{er} décembre dernier : remerciements aux bénévoles du CCAS pour l'organisation. 180 personnes ont participé avec un

nouveau traiteur qui a donné entière satisfaction. Efficace dans le service. Merci à eux. Evolution à demander pour l'animation musicale.

- Rappel du spectacle du CCAS pour Noël qui se déroule le 13 décembre
- Participation prochaine au CVS du Bocage le 20 décembre et à la réunion sur les expulsions locatives le 18 décembre. Un point sera fait sur l'envoi des bons aînés cette semaine . Ils seront à disposition à la fin du mois à Bulle de Vie.

DIDIER PIN

- Economies d'énergie passage de l'éclairage public en Led : les travaux du SYDESL ont commencé.
- Derniers chiffres de la prévention routière : 48 tués en Saône-et-Loire, 446 accidents, soit +5%, et +25% d'accidents mortels. Les + de 65 ans sont les plus touchés. En cause, principalement, des accidents : les stupéfiants, l'alcool et la vitesse.
- Marchés de Noël : 63 stands prévus.

Stéphanie ARQUÉ

- Assemblée Générale du Tennis : 126 adhérents cette année, dont 94 hommes, et 61 enfants. Ils sont 4 adultes par cours, et 6 pour les enfants. Le bilan est positif cette année, avec des recettes de manifestations plus importantes, et plus de sponsors. A noter une croissance au niveau des tournois adultes, une participation au marché de Noël, avec des plats qu'ils refont pour l'espace restauration et qui marchent bien. Les résultats sportifs sont positifs. Remerciements à la mairie pour la subvention attribuée, les travaux d'éclairage et le ménage du bâtiment qui s'est amélioré.
- Lancement d'un doodle auprès des conseillers municipaux pour la distribution du bulletin municipal. Brigitte GUILLAUME demande pourquoi demander aux élus de réaliser cette tâche. Le Maire y tient pour leur implication, distribution complétée par le policier le cas échéant qui pourra aider. Philippe LOURENCO fait remarquer que les conseillers sont assez nombreux pour distribuer le bulletin et ne le seraient-ils pas pour la distribution des bons aînés ? Le Maire dit qu'on verra quand on les aura. Un doodle sera à prévoir pour les 2.
- Doodle pour le marché de Noël en cours pour les inscriptions sur des plages horaires de présence.

Isabelle GIL

- PAV des Darroux ; il n'y a plus de caméra et les dépôts sauvages reviennent. Le Maire évoquera ça demain avec l'entreprise concernée.

Philippe LOURENCO

- devant la salle des Colonnes, ce n'est pas un parking, si ce n'est pour les PMR. Quand on loue les salles, il faut rappeler aux preneurs de ne pas stationner sur cette

placette. Remerciements de la part des employés communaux pour leur invitation au pot de départ de Fabrice PICARD.

Jean-Emmanuel SCOTTO

- Interrogé sur le calendrier des travaux de Demeure Access. Selon le Directeur interrogé récemment par le Maire, le budget est présenté en ce moment aux membres du Conseil d'Administration. S'il est validé, les appels d'offres seront relancés pour des travaux au 2nd semestre 2024.

Fabienne GAUTREAU

- Eclairage inexistant sur le parking devant vers la Gare. Un courrier sera envoyé à la SNCF pour qu'ils mettent de la lumière. Une voiture avec de la rubalise serait stationnée depuis longtemps vers la gare. A voir avec la police municipale

Carlos ESTEVES

- Compte-rendu de la réunion sur la défense à laquelle il a participé à Tournus (voir powerpoint de présentation). Il fait remarquer que « la Chapelle en poche » n'a pas de rubrique Défense, contrairement au site Internet.

François COLLOVRAY

- Circuit de randonnée : au chemin de la Fayarde, il signale des barriérages qui seraient encore en place. A voir pour enlèvement par les services dont le calendrier est chargé en ce moment. Les peintures jaunes directionnelles s'effacent également par endroit au fil du parcours, problème sur la signalétique relayé également par Carlos ESTEVES.

Sandrine JAILLOUX

- Christiane MOUNIER, dont elle a le pouvoir ce soir, passe le bonjour aux conseillers municipaux et s'excuse de son absence à cette séance.
- Conseil d'école du 7 novembre : 404 élèves sont présents en élémentaire au 7 novembre. Constat qu'il est toujours aussi difficile d'y impliquer les parents, puisque sur 34 parents à élire, ils ne sont que 21. La coopérative démarre l'année avec 49 000€ et un projet phare par rapport à la lutte contre le harcèlement scolaire. Formation prévue pour la directrice pour ensuite former les professeurs et différents acteurs. Il y a des projets pédagogiques sur le thème des jeux olympiques.

Remerciements de l'école sur les travaux réalisés par les agents municipaux et leurs disponibilités. A été évoqué le taux d'encadrement au restaurant scolaire, avec 3 surveillants à chaque service, dont la règlementation est différente de celle du centre de loisirs, à ne pas comparer donc. Elle souligne un renfort récent avec l'arrivée d'un 4^e agent depuis peu.

- CA du collège : cette année, elle remarque des parents délégués y sont présents et rappelle que la commune n'est pas compétente pour la gestion du collège. Il s'agit du Département.
- Dons pour Septembre en Or de 595€, dont 375€ au Rêve de Marie et 220€ pour Emma. Elle regrette l'absence des membres de sa commission à cette remise de dons. En parallèle du son et lumière du 8 décembre, le CCJ organise une retraite aux flambeaux à partir de 18h. Des lampions sont offerts aux 100 premiers pour la déambulation qui accompagnera l'animation musicale de la soirée.
- Le séjour ski est complet. Mécontentement de parents extérieurs. Il apparaît compliqué de satisfaire à toutes les demandes et cela crée des situations relationnelles difficiles à gérer par les services avec les familles. Pas évident. Il faut revoir le mode de fonctionnement des inscriptions. Il est rappelé à cette occasion que les communes ne conventionnent pas pour les séjours, mais uniquement pour le centre de loisirs. Pas de priorités dans ces cas-là.
- CCJ : organisation d'un défi téléthon sur le marché de Noël avec le montage d'une arche.
Voyage humanitaire avec échange de photos et de dessins du CCJ et des enfants au Togo : réflexions sur la mise en place d'une action avec le CCJ

En clôture de séance, le Maire souhaite des bonnes fêtes de fin d'année aux conseillers, et leur donne rendez-vous au son et lumière vendredi et au marché de Noël à partir de samedi.

Séance levée à 21h25

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE

<i>Numérotation</i>	<i>Objet</i>
68/2023	Désignation du secrétaire de séance
69/2023	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 novembre 2023
70/2023	Convention de réservation des logements sociaux
71/2023	Décision modificative n°1 budget principal
72/2023	Ouverture de crédits budget primitif 2024
73/2023	Tarifs Maison de Pays
74/2023	Instauration de la prime du pouvoir d'achat

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023

<i>Nom et prénom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Emargement</i>
CARREAU Hervé	Maire	
BARRET Franck	Premier adjoint	
JAILLOUX Sandrine	Deuxième adjointe	
PIN Didier	Troisième adjoint	
GUILLOUX Séverine	Quatrième adjointe	
<u>JOSEPH Alain</u>	Cinquième adjoint	
ARQUÉ Stéphanie	Sixième adjointe	
BARCELLA Florence	Conseillère municipale	Pouvoir à Séverine FALCOTET
BOUCHACOURT Guillaume	Conseiller municipal	Pouvoir à Didier PIN

CARRACO Laetitia	Conseillère municipale	Excusée
CHAMPALE Martine	Conseillère municipale	
COLLOVRAY François	Conseiller municipal	
ESTEVEES Carlos	Conseiller municipal	
FALCOTET Séverine	Conseillère municipale	
FROMENTÉ Gaël	Conseiller municipal	
GAUTREAU Fabienne	Conseillère municipale	
GIL Isabelle	Conseillère municipale	
GONNET Bernard	Conseiller municipal	
GUILLAUME Brigitte	Conseillère municipale	
LOURENÇO Philippe	Conseiller municipal	
MOULIN Josiane	Conseillère municipale	
MOUNIER Christiane	Conseillère municipale	Pouvoir à Sandrine JAILLOUX
PERRACHON Pierre-Yves	Conseiller municipal	Pouvoir à Gaël FROMENTÉ
PETIT Bernard	Conseiller municipal	
SAUNIER Gilles	Conseiller municipal	
SCOTTO Jean-Emmanuel	Conseiller municipal	
THOMAS Stéphanie	Conseillère municipale	Pouvoir à Franck BARRET